

Honoraires de transaction partagés entre le vendeur et l'acquéreur

La délivrance d'une note est obligatoire

Prix de vente hors honoraires	Honoraires vendeur TTC (tva incluse au taux de 20%)	Honoraires acquéreur TTC (tva incluse au taux de 20%)
Jusqu'à 100 000 €uros	4%	4%
De 100 001€ à 300 000€	3,5%	3,5%
De 300 001€ à 400 000€	3%	3%
De 400 001€ à 600 000€	2,5%	2,5%
De 600 001€ et plus	2%	2%
Pour toutes transactions de terrain à bâtir, d'une transaction issue d'une division foncière (bâtie ou non bâtie), impliquant notamment l'intervention d'un géomètre	5%	5%
Pour toutes transactions d'immeuble non destiné à l'usage d'habitation (Box, place de parking, cave...)	1.000€	1.000€

Version du 1^{er} Janvier 2019

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI Conseil VIP - 18-20 Avenue Ardouin 94420 Plessis-Tréville.

Tel. 01 45 93 16 16 – Fax. 01 45 94 91 91 – Email. conseilvip@orpi.com – Site internet ORPI. www.orpi.com/conseilvip

RCS Créteil 378959811 – SAS (Société par Actions Simplifiée) Au capital variable de 45.735€ - CPI 9401 2017 000 016 179/ CCI de Paris Ile de France

Garantie SOCAF – 26, Avenue de Suffren – 75015 PARIS – Montant Garantie 370000.00€

SIRET 378 959 811 00019 – APE 6831 Z